

le français est aussi introduit pour le quartier allemand, mais il était réservé aux trois dernières classes. Ce fut là le point de départ du système bilingue en vigueur aujourd'hui.

Dans toutes les mesures prises en faveur du premier enseignement avant 1830, on sentait partout et toujours la main heureuse et habile de J.-B. Gellé. Il vous faut parcourir les pages du «*Mémorial administratif*» de ce temps et relire avec attention toutes les circulaires, toutes les ordonnances, tous les arrêtés qui y parurent, et vous ne trouverez que des textes rédigés par lui, présentés dans un style impeccable et dénotant cet esprit fécond, vif et mesuré qui lui était propre.

Son action ayant été interrompue pendant la période belge, Gellé était de nouveau à son poste à la reprise des affaires publiques par les Luxembourgeois eux-mêmes en 1840. Et quand, en 1843, la première loi luxembourgeoise sur l'enseignement primaire fut votée par les États Généraux, tout le monde s'accorda à reconnaître à Gellé le mérite de cette grande œuvre. Elle porte en tous points les traits dominants des travaux précurseurs exécutés par Gellé de 1817-1830. C'est lui qui en restera pour toujours l'auteur spirituel et c'est là peut-être son plus grand titre de gloire. Elle ne contenait encore aucun des grands principes, sur lesquels repose toute législation scolaire moderne, à savoir: l'obligation, la gratuité et la laïcité. Néanmoins elle a été conçue dans le même esprit et elle ne peut guère en dissimuler la trempe. Et, ce qui importe principalement, elle a créé les formes et les cadres dans lesquels devait évoluer toute la législation scolaire luxembourgeoise des temps futurs.

Lors des funérailles de cet homme éminent deux grands discours furent prononcés, l'un par V. Jurion, secrétaire général du Conseil de Gouvernement, l'autre par Jos. Paquet, secrétaire de la Commission d'Instruction et duquel nous relevons le passage suivant:

«La Société d'encouragement pour la propagation de l'instruction primaire dans le Grand-Duché, l'établissement de l'École modèle destinée à familiariser les instituteurs avec les bonnes méthodes d'enseignement, la création du pensionnat attaché à cette école, en un mot, toutes ces institutions utiles, dont nous avons vu les bienfaits se répandre jusque dans nos moindres hameaux et qui ont valu à notre Grand-Duché l'honneur d'être placé, sous le rapport de l'instruction primaire, au premier rang parmi les provinces méridionales des Pays-Bas, la voix publique, tout en appréciant les efforts et les sacrifices incessants de ses honorables collaborateurs, n'en a-t-elle pas décerné, pour ainsi dire, tout le mérite à Gellé?»

Le nom de Gellé est devenu la pierre de touche nous révélant les diverses opinions en matière d'éducation nationale.

D'un côté il y a les propagateurs de l'enseignement libre, qu'ils soient des adversaires personnels de Gellé comme l'évêque Laurent ou des historiens comme Herchen ou Calmes, le premier faisant autour de Gellé la